

Les symboles de la République

Objectif

Découvrir les symboles de la République

Infos pratiques

Durée

10 minutes

Type

Individuel

Tranche d'âge

6-12 ans

Définition du mot symbole :

Un symbole peut être un objet, une image, un mot, un son, un élément naturel, une marque particulière... qui représente quelque chose d'autre par association, ressemblance ou convention.

Les symboles de la République sont inscrits dans l'article 2 de la Constitution française. Il existe d'autres symboles de la République qui ne sont pas inscrits dans la Constitution mais qui sont très connus !

I. Les symboles inscrits dans la Constitution française

1. Retrouve les symboles de la République en complétant les phrases :

La langue de la République est le _____.

L'emblème national est le _____ bleu, blanc, rouge.

L'hymne national est la _____, écrite par Rouget de Lisle.

La devise de la République est _____, _____,
_____.

II. Les autres symboles de la République

Parmi les propositions suivantes, coche la case de celles qui sont considérées comme des symboles de la République française :

- La baguette
- Le béret
- Marianne
- Le coq
- La Tour Eiffel
- Le bonnet phrygien